Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220217-DE

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022

Délibération n° **DEL2022_02_17**
Intitulé : **OCTROI D'AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE POUR LES PARTICULIERS**
Environnement, numérique et GEMAPI - Energie - Energie

*

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 18 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 18 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 34 Représentés : 10

Présents :
Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

Absents :
Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Madame Denise HEUDRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Dominique

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220217-DE

TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Marie-Claude HERANVAL

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY, Mme Sandrine LOLLIER,M. Pascal PROKOP

Monsieur Louis EUDIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Sylvain GARAND soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Yvetot Normandie a choisi d'axer son mandat sur la transition écologique et énergétique. Depuis 2018, elle n'a de cesse de s'engager dans divers programmes visant à soutenir les actions concrètes en faveur du développement durable. Pour rappel, « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », « Territoire durable 2030 », « Territoire engagé pour la nature », « Territoire 100% énergies renouvelables » et le « Plan Climat Air Energie Territorial » sont autant de dispositifs auxquels Yvetot Normandie adhère et œuvre.

De plus, avec l'approbation en février 2021 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Yvetot Normandie s'est engagée à améliorer les performances énergétiques du parc bâti et à rechercher l'efficacité énergétique du parc bâti de son territoire.

Pour rappel, en 2018, le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) indiquait que les consommations liées au secteur résidentiel de notre territoire représentent 22% des consommations du territoire.

Par son engagement dans la démarche « Territoire 100% énergies renouvelables », Yvetot Normandie doit réduire ses consommations énergétiques de moitié (soit 397 GWh d'économies d'énergie) d'ici 2040. La rénovation thermique des habitats est un des principaux leviers d'action afin d'atteindre cet objectif. Or, lors de la majorité de ces chantiers de rénovations, les matières premières utilisées sont issues de sources non-renouvelables et nécessitent beaucoup d'énergie et d'intermédiaires pour leur transformation.

Yvetot Normandie souhaite favoriser l'écoresponsabilité dans les travaux de réfection de l'habitat, en accordant une aide pour l'usage de matériaux biosourcés.

Ces matériaux sont issus de la biomasse animale (ex. : plumes de canard) ou végétale (sylviculture, résidus agricoles) ou issus de matières recyclées (papiers, cartons, vêtements) et présentent des performances isolantes similaires, voire supérieures, aux matériaux usuels (laine de verre, laine de roche) avec certification européenne pour bénéficier de crédit d'impôt.

En plus de cela, ils possèdent de meilleures caractéristiques de régulation hygrométrique, phonique, d'isolation acoustique, d'un meilleur déphasage thermique (permettant notamment l'amélioration

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220217-DE

du confort d'été), une meilleure durée de vie et de stocker du carbone. La production peut être également plus locale (exemple chanvre lin et coton produit en Vendée…)

Cependant, l'utilisation des matériaux biosourcés représente en général un surcoût de 20 % par rapport à un matériau conventionnel.

C'est pourquoi les élus de la commission « Transition Écologique et Énergétique » proposent de financer ce surcoût afin d'orienter les particuliers vers l'utilisation les matériaux biosourcés.

Il est proposé, pour l'année 2022, de créer une enveloppe financière d'un montant de 50 000 € afin de permettre la mise en œuvre de ce dispositif d'aide pour les habitants du territoire, jusqu'à sa dépense totale.

Le règlement de l'aide est joint en Annexe 1.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu le Plan Climat Air Energie Territorial la délibération du conseil communautaire en date du 11 mai 2017
Vu la délibération n° DEL2019_12_23 en date du 19 décembre 2019 concernant la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire 100% énergies renouvelables »,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 03/02/2022
A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique et énergétique du 18/11/2021

Article 1 - D'instaurer un dispositif de subventions aux propriétaires occupants domiciliés sur le territoire pour l'utilisation de matériaux biosourcés, dans le cadre de la rénovation thermique de leur logement, jusqu'à extinction de l'enveloppe.

Article 2 - D'approuver le règlement de ce dispositif tel qu'annexé à la présente. Le dispositif prendra effet au 1 mars 2022 et se terminera au 31 décembre 2022 au plus tard.

Article 3 - De fixer l'enveloppe maximale dédiée à ce dispositif à 50 000 €.

Article 4 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022 du budget principal au chapitre 204, article 20422.

Article 5 – Dire que ces subventions seront amorties sur une durée de 15 ans.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220217-DE

Article 6 - D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

